



Auxerre, le 16 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Épidémie de coronavirus :
Le Conseil Départemental suit les instructions de l'État et du Premier ministre et encadre désormais, de façon renforcée, l'activité de ses services à compter du lundi 16 mars 2020**

Du fait des annonces du Premier ministre en lien avec le coronavirus ce samedi, les services publics sont tenus de limiter la mobilisation physique de leurs personnels et d'adopter, par principe, le télétravail. Le président du Conseil Départemental, Patrick Gendraud, avait engagé depuis le début de l'épidémie une adaptation du plan de continuité d'activité de la collectivité, réajustant ses orientations en fin de semaine dernière, et les actualisant de nouveau ce week-end en raison des mesures prescrites par le Gouvernement.

Concernant le Conseil Départemental de l'Yonne, cela signifie que les sites et lieux d'accueil traditionnels seront jusqu'à nouvel ordre fermés au public, sauf en cas d'impératif sanitaire et/ou social relevant de nos missions (par exemple : enfance, protection maternelle et infantile, accompagnement d'urgence à caractère social ou pour les personnes en situation de handicap). Nous vous demandons dès lors de privilégier des contacts téléphoniques avec nos services sociaux, aux numéros habituels, afin qu'une analyse de votre situation puisse être réalisée pour définir les modalités de votre prise en charge.

Outre notre activité sociale d'urgence, l'accent sera également porté sur la sécurité de notre réseau routier. Nos services techniques maintiendront un niveau d'activité minimal pour répondre à cet impératif, même si là-aussi les priorités d'intervention se concentreront, le cas échéant, sur les incidents ou événements impliquant des usagers du réseau ou susceptibles d'engendrer un risque pour ces derniers.

Nous vous tiendrons naturellement informés de toute évolution de ce dispositif et invitons, bien sûr, chacun et chacune à être attentif aux annonces nationales qui s'imposent à tous les services et employeurs, ainsi qu'à la population.

Nous remercions naturellement chaque Icaunais pour sa compréhension et pour la prise en compte de ces éléments.

Contact Presse :
Direction du Cabinet et de la Communication
Mathieu PASQUET – 06 85 33 74 79